

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 1ER JUILLET 2022**

Délibération n° 2022-04-49

Date de la convocation : 25 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de procurations : 7  
Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le premier juillet deux-mil-vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, LAROIX Laurence, BASTY Cécile, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, ORIOL Jessica, MASSARDIER Alexandre

**Procurations :**

Geneviève MANDON procuration à Christian SEUX  
Yvette ROCHETTE procuration à Vincent DUCREUX  
Michel TEYSSIER procuration à Jean Luc CHAVANA  
Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN  
Hélène CROZET procuration à Jonathan RAYMOND  
Hélène BESSON procuration à Etienne LESCANNE  
Pascal FAURE procuration à Denis THOUMY

**Absents excusés :** Olivier LARGERON – BASTY Jean Pierre

**Secrétaire :** Cécile BASTY

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE MUSICAL DU HAUT-PILAT POUR  
L'EVEIL MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention qui permettra au Centre Musical du Haut-Pilat d'intervenir en milieu scolaire dans chacune des écoles de la commune.

Il indique que le taux horaire applicable à partir de la rentrée de septembre 2022 sera de 1 644.00 € pour une heure d'intervention chaque semaine de l'année scolaire 2022/2023.

Le coût total de cette prestation serait donc de 8 220 € pour :

- Ecole de l'Etang .....2 h/semaine
- Ecole Saint Joseph.....2 h/semaine
- Ecole de la République.....1 h/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette proposition
- AUTORISE le maire à signer la convention.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.  
COPIE CERTIFIEE CONFORME.  
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 2 juillet 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20220701-2022-04-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Le Maire  
Vincent DUCREUX



The image shows a handwritten signature of Vincent DUCREUX over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFAUX' and the number '42660'.